



Processus de mise en candidature pour les Jeux olympiques de 2012

Événement : Jeux olympiques de 2012

Date : Du 27 juillet au 12 août 2012

Lieu : Londres (Angleterre)

Procédure de mise en candidature

Il est très important que les athlètes et leurs entraîneurs comprennent que Boxe Canada n'a aucune obligation d'envoyer des athlètes aux Jeux olympiques. Le fait de mériter une place de qualification ne donne pas automatiquement droit à un athlète de représenter le Canada. Les candidatures soumises au Comité olympique canadien devront respecter les critères de sélection décrits dans ce document.

Introduction

Pour être admissible aux Jeux olympiques de 2012, l'athlète doit avoir un **passport canadien valide**. Il doit également être résident canadien depuis au moins un an pour que sa candidature soit examinée. Le **passport canadien** doit être valide jusqu'à six mois après les Jeux (la date d'expiration ne doit pas être le ou avant le 28 février 2013).

Pour être admissible à représenter le Canada lors d'événements internationaux d'envergure comme les championnats du monde et les Jeux olympiques, l'athlète doit respecter les exigences de l'Association internationale de boxe amateur (AIBA).

L'athlète devra signer l'entente de l'athlète et le formulaire d'admissibilité du Comité olympique canadien (COC) et soumettre ces documents au plus tard le 4 juillet 2012.

L'athlète avec la double nationalité ayant représenté un autre pays aux Jeux olympiques, aux championnats du monde, aux Jeux panaméricains, aux Jeux de la Francophonie ou aux Jeux du Commonwealth au cours des deux années précédant les Jeux olympiques ne pourra pas y participer.

L'athlète doit être membre en règle de Boxe Canada et doit compétitionner dans la même catégorie de poids que celle dans laquelle il s'est qualifié.

Catégories de poids admissibles

Catégories de poids pour les Jeux olympiques	
Hommes (10)	Femmes (3)
49 kg	
52 kg	51 kg
56 kg	
60 kg	60 kg
64 kg	
69 kg	
75 kg	75 kg
81 kg	
91 kg	
Plus de 91 kg	

Quotas

	Places de qualification	Places de la Commission tripartite	Places du pays hôte	Total
Hommes	237	8	5	250
Femmes	24	11	1	36
TOTAL	261	19	6	286

	Quota par CNO
Hommes	10 (1 athlète par événement)
Femmes	3 (1 athlète par événement)
TOTAL	13

Admissibilité des athlètes

- Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur, et seuls les athlètes qui s'y seront conformés auront la possibilité de participer aux Jeux olympiques.
- Les boxeurs doivent être nés entre le 1^{er} janvier 1978 et le 31 décembre 1995.
- Seuls les boxeurs ayant participé à l'une des épreuves de qualification seront admissibles.
- Pour être admissibles à participer aux Jeux olympiques, tous les boxeurs doivent satisfaire aux exigences de nationalité et aux exigences médicales conformément aux règles techniques et de compétition de l'AIBA.
- Tous les boxeurs s'étant qualifiés pour les Jeux olympiques de 2012 au championnat du monde masculin 2011 de l'AIBA sont exemptés du championnat canadien élite 2012 et de la sélection finale de l'équipe 2012.

Systeme de qualification :

HOMMES

5 places	<p>Championnats individuels de la Série mondiale de boxe (WSB)</p> <p>Tous les boxeurs de la WSB seront classés en fonction du résultat de la compétition d'équipe de la WSB. Seuls les boxeurs classés au premier et au deuxième rang se qualifieront pour les championnats individuels de la WSB après les compétitions d'équipe. Les championnats individuels de la WSB comprendront cinq matchs dans les cinq catégories de poids de la WSB. Les cinq boxeurs qui remporteront des championnats individuels de la WSB obtiendront une place de quota pour les Jeux olympiques de Londres 2012.</p> <p>En raison de la différence entre les catégories de poids des Jeux olympiques et celles des compétitions de la WSB, les boxeurs de la WSB devront informer l'AIBA de la catégorie de poids dans laquelle ils compétitionneront aux Jeux olympiques de Londres 2012.</p>												
92 places	<p>Championnat du monde de boxe masculin 2011 de l'AIBA</p> <p>Selon le quota accordé à chaque continent (voir le tableau ci-dessous), les athlètes qui se seront classés parmi les dix (10) meilleurs boxeurs des différents comités nationaux olympiques (CNO) dans chaque catégorie de poids (à l'exception des six meilleurs boxeurs des catégories « poids lourd » et « poids super-lourd ») au championnat du monde de boxe masculin de l'AIBA obtiendront une place de quota pour les Jeux olympiques de Londres 2012.</p> <p>Quota par continent :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Continent</th><th>Quota</th></tr></thead><tbody><tr><td>Afrique</td><td>52</td></tr><tr><td>Amérique</td><td>54</td></tr><tr><td>Asie</td><td>56</td></tr><tr><td>Europe</td><td>78</td></tr><tr><td>Océanie</td><td>10</td></tr></tbody></table>	Continent	Quota	Afrique	52	Amérique	54	Asie	56	Europe	78	Océanie	10
Continent	Quota												
Afrique	52												
Amérique	54												
Asie	56												
Europe	78												
Océanie	10												
140 places	<p>Épreuve continentale de qualification olympique</p> <p>Une (1) épreuve continentale de qualification olympique sera organisée par continent. Les places de quota restantes pour chaque continent seront attribuées aux boxeurs s'étant le mieux classés en fonction du tableau ci-dessous.</p> <p>Quota par continent :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Continent</th><th>Quota</th></tr></thead><tbody><tr><td>Afrique</td><td>52</td></tr><tr><td>Amérique</td><td>54</td></tr><tr><td>Asie</td><td>56</td></tr><tr><td>Europe</td><td>78</td></tr><tr><td>Océanie</td><td>10</td></tr></tbody></table>	Continent	Quota	Afrique	52	Amérique	54	Asie	56	Europe	78	Océanie	10
Continent	Quota												
Afrique	52												
Amérique	54												
Asie	56												
Europe	78												
Océanie	10												

FEMMES

24 Places	<p>Championnat du monde de boxe féminin 2012 de l'AIBA</p> <p>Selon le quota accordé à chaque continent (voir le tableau ci-dessous), les athlètes qui se seront classées parmi les huit (8) meilleures boxeuses des différents CNO dans chaque catégorie de poids au championnat du monde de boxe féminin 2012 de l'AIBA obtiendront une place de quota.</p> <p>Quota par continent :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Continent</th><th>Quota</th></tr></thead><tbody><tr><td>Afrique</td><td>5</td></tr><tr><td>Amérique</td><td>8</td></tr><tr><td>Asie</td><td>8</td></tr><tr><td>Europe</td><td>12</td></tr><tr><td>Océanie</td><td>3</td></tr></tbody></table>	Continent	Quota	Afrique	5	Amérique	8	Asie	8	Europe	12	Océanie	3
Continent	Quota												
Afrique	5												
Amérique	8												
Asie	8												
Europe	12												
Océanie	3												

Processus de confirmation des places de quota

- À l'issue de chaque épreuve de qualification, le nom des athlètes ayant obtenu une place de qualification sera communiquée à chaque CNO par l'AIBA.
- Une fois les places de qualification communiquées, chaque CNO aura deux semaines pour confirmer à l'AIBA s'il utilisera ces places de qualification.

Réattribution des places de quota non utilisées

- Advenant que le CNO décide, pour quelque raison que ce soit, de ne pas utiliser une place de quota obtenue durant les championnats du monde de l'AIBA, cette place sera réattribuée au CNO du même continent s'étant le mieux classé (d'après les résultats de l'épreuve continentale de qualification olympique).
- Si un CNO décide de ne pas utiliser une place de quota obtenue durant l'épreuve continentale de qualification olympique, cette place sera réattribuée par la Commission tripartite.
- Les places de quota non utilisées par le pays hôte seront réattribuées par la Commission tripartite.
- Toutes les places de quota non utilisées seront réattribuées par la Commission tripartite. Si la Commission tripartite n'est pas en mesure de réattribuer les places, celles-ci seront réattribuées au prochain athlète s'étant le mieux classé au championnat du monde de boxe masculin 2011 de l'AIBA, mais ne s'étant pas encore qualifié.

Critères de sélection

1. Les membres A et B de l'équipe nationale peuvent être sélectionnés par le directeur de la haute performance (DHP) si l'athlète peut contribuer à la performance de Boxe Canada aux Jeux olympiques de 2012. Pour cette mise en candidature, le DHP prendra en considération les éléments suivants :
 - a. L'évaluation de la performance en compétition internationale au cours des deux dernières saisons, en tenant compte plus particulièrement de la saison en cours et :
 - i. des matchs contre l'adversaire potentiel aux Jeux olympiques;
 - ii. des matchs contre les boxeurs classés parmi les 12 meilleurs au monde;
 - iii. de la capacité à performer sous pression;
 - iv. de la capacité à défendre une avance.
 - b. Le respect du programme de l'équipe nationale.
 - c. La participation au camp d'entraînement de l'équipe nationale durant la saison en cours.
 - d. La discipline avant et pendant les Jeux.
 - e. Le leadership et l'esprit d'équipe.
 - f. La performance au dernier tournoi important.

Tournois de qualification pour les Jeux olympiques de 2012 – Hommes

Première épreuve de qualification

Épreuve : Championnat du monde masculin de l'AIBA
Date : Du 22 septembre au 10 octobre 2011
Lieu : Baku (Azerbaïdjan)

Deuxième épreuve de qualification

Épreuve : Tournoi américain de qualification olympique
Date : Du 13 au 21 mai 2012
Lieu : Rio de Janeiro (Brésil)

Remarque :

- Tous les boxeurs s'étant qualifiés pour les Jeux olympiques de 2012 au championnat du monde masculin 2011 de l'AIBA sont exemptés du championnat national canadien élite 2012 et de la sélection finale de l'équipe.
- La participation à la deuxième épreuve de qualification sera réservée aux boxeurs ne s'étant pas qualifiés pour les Jeux olympiques de 2012 à la première épreuve de qualification (championnat du monde masculin 2011 de l'AIBA).

Tournois de qualification pour les Jeux olympiques de 2012 – Femmes**Première épreuve de qualification**

Épreuve : Championnat du monde féminin de l'AIBA

Date : Du 21 mai au 6 juin 2012

Lieu : Qinhuangdao (Chine)

Approbation finale

Le DHP est responsable de présenter au Comité olympique canadien la candidature des athlètes pour les Jeux olympiques de 2012 au plus tard le 4 juillet 2012.

Camps d'entraînement obligatoires

Des camps d'entraînement obligatoires pour les boxeurs d'élite sélectionnés seront prévus à l'horaire en juin et juillet afin d'évaluer et de préparer les boxeurs en vue des Jeux olympiques de 2012. Les boxeurs doivent participer à ces camps pour confirmer leur sélection.

La date, la durée et le lieu des camps restent encore à confirmer. Aucun camp d'entraînement ne sera ajouté sans un préavis de trois semaines.

Les boxeurs qui ne participeront pas à ces camps verront leur sélection révoquée par le DHP.

Amendements et circonstances imprévues

Dans l'éventualité de circonstances imprévisibles ou inhabituelles, telles que déterminées par le DHP, le DHP aura pleine discrétion pour résoudre la situation comme il convient en tenant compte des facteurs et des circonstances qu'il juge pertinents. Un tel exercice de discrétion est assujéti aux principes administratifs légaux qui ont cours au Canada en matière d'équité.

Politique d'appel

La politique d'appel de Boxe Canada régit toutes les décisions de Boxe Canada, notamment les décisions liées à la sélection. Toute demande d'appel doit être acheminée au directeur administratif de Boxe Canada à l'adresse suivante : robert.crete@boxing.ca.

Modifications

Le DHP se réserve le droit d'apporter des modifications au présent document, à sa discrétion, si ces modifications sont nécessaires pour assurer la sélection des meilleurs athlètes possibles pour les Jeux olympiques de 2012. Toute modification apportée à ce document doit être communiquée directement aux membres (A et B) de l'équipe nationale et publiée sur le site Web de Boxe Canada.

Ce processus de mise en candidature a été approuvé par le comité technique le 25 Juin, 2011.

***En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ce document, la version anglaise prévaudra.**